

Formalités administratives
Rentrée en seconde générale et technologique
LGT Georges Dumézil de Vernon

Votre enfant habite le secteur :

Vous n'avez pas de procédure particulière à suivre ; vous devrez renseigner les vœux sur la fiche navette pour que le collège d'origine les saisisse sur Affelnet.

Votre enfant habite le secteur mais est inscrit dans un collège privé ou hors secteur :

Comme ci-dessus, vous devrez renseigner les vœux sur la fiche navette afin que le collège d'origine les saisisse sur Affelnet ou Affelmap (hors académie). Vous assurer auprès du collège que celle-ci a bien été faite.

Votre enfant n'habite pas le secteur du lycée mais habite dans le 27 :

Vous devrez remplir l'annexe 1 «*demande d'affectation en classe de seconde générale et technologique dans un lycée public hors secteur* » fournie par l'établissement d'origine ou téléchargeable sur le site www.ia27.ac-rouen.fr . Le collège procédera à la saisie des vœux puis à la transmission du document à la DSDEN de l'Eure.

Votre enfant habite dans un secteur issu d'une autre académie (78, 95, ou 28) :

Vous devrez remplir le document intitulé «*Procédure de demande d'affectation Post troisième des élèves extérieurs à l'académie de Rouen* » fournie par l'établissement d'origine ou téléchargeable sur le site www.ia27.ac-rouen.fr . Le collège procédera à la saisie des vœux puis à la transmission de ce document à la DSDEN de l'Eure.

Attention, dans ces 2 derniers cas, il s'agit d'une demande de dérogation, même si votre enfant est déjà inscrit dans un collège du secteur. L'affectation se fera en fonction des places disponibles ; il faut donc, par précaution, faire un vœu dans le lycée de secteur.

Formalités administratives
Rentrée en seconde générale et technologique
LGT Georges Dumézil de Vernon

Votre enfant habite le secteur :

Vous n'avez pas de procédure particulière à suivre ; vous devrez renseigner les vœux sur la fiche navette pour que le collège d'origine saisisse les vœux sur Affelnet.

Votre enfant habite le secteur mais est inscrit dans un collège privé ou hors secteur :

Comme ci-dessus, vous devrez renseigner les vœux sur la fiche navette afin que le collège d'origine les saisisse sur Affelnet ou Affelmap (hors académie). Vous assurer auprès du collège que celle-ci a bien été faite.

Votre enfant n'habite pas le secteur du lycée mais habite dans le 27 :

Vous devrez remplir l'annexe 1 «*demande d'affectation en classe de seconde générale et technologique dans un lycée public hors secteur* » fournie par l'établissement d'origine ou téléchargeable sur le site www.ia27.ac-rouen.fr . Le collège procédera à la saisie des vœux puis à la transmission du document à la DSDEN de l'Eure.

Votre enfant habite dans un secteur issu d'une autre académie (78, 95, ou 28) :

Vous devrez remplir le document intitulé «*Procédure de demande d'affectation Post troisième des élèves extérieurs à l'académie de Rouen* » fournie par l'établissement d'origine ou téléchargeable sur le site www.ia27.ac-rouen.fr . Le collège procédera à la saisie des vœux puis à la transmission de ce document à la DSDEN de l'Eure.

Attention, dans ces 2 derniers cas, il s'agit d'une demande de dérogation, même si votre enfant est déjà inscrit dans un collège du secteur. L'affectation se fera en fonction des places disponibles ; il faut donc, par précaution, faire un vœu dans le lycée de secteur.